

Règles et calendrier de l'appel d'offres VOR

Règles de sélection définies depuis la réunion VOR du 3 février 2011, en concertation avec la VPRA de l'UJF :

- * les formulaires, les échéances et la procédure à utiliser sont ceux de l'appel à projets du pôle SMINGUE (documents envoyés par email et distribués lors de la dernière réunion de VOR).
- * un projet VOR (au minimum deux laboratoires de VOR dans le projet) déposé doit être étiqueté "VOR" et une copie doit être transmise à Fatima <fatima.aliki@hmg.inpg.fr> qui assure le secrétariat VOR.
- * à partir du 28 février la direction de VOR choisira des rapporteurs internes à VOR pour les différents projets déposés.
- * les rapporteurs renverront leur rapport à la direction de VOR pour le 9 mars
- * la direction de VOR réalisera une sélection et un classement des projets à partir des rapports des rapporteurs
- * les projets de VOR sélectionnés devront être présentés le 17 mars de 9h à 11h devant la VPRA de l'UJF. Les présentations pourront se faire par visioconférence. Tous les membres de VOR pourront assister aux présentations. A l'issue de ces présentations, un classement des projets VOR sera effectué avec la VPRA.
- * Le 18 mars, lors de la réunion de la commission du pôle SMINGUE, un interclassement des projets venants des différentes communautés (OSUG, Fed3G, VOR, FMN) sera effectué. Le résultat final des projets financés sera communiqué la semaine suivante.